



DÉDOMMAGEMENT POUR LES ABONNÉS TRANSILIEN

**SNCF Transilien et le Stif dédommagent
les voyageurs pénalisés par les grèves
et les intempéries.**

Malgré tous les efforts déployés par les agents SNCF et la présence de plus de 1500 Volontaires de l'info en gare, nous sommes conscients des difficultés que vous avez rencontrées en mai et juin dernier.

Ce dédommagement concerne les voyageurs des lignes dont le service garanti n'a pas été respecté durant la grève et ceux qui ont subi des suppressions de trains suite à la crue de la Seine et de ses affluents.

Si vous possédez un forfait acheté pour le mois de mai ou juin 2016 :

- **Navigo Annuel ou Mois**, vous bénéficiez d'un remboursement de 20 €
- **imagine R**, d'un remboursement de 10,60 €
- **Navigo Solidarité Mois**, d'un remboursement de 5 €

Pour savoir si vous pouvez en bénéficier, et déposer votre demande de dédommagement, rendez-vous à partir du **27 juillet** sur le site dédié mondedommagement.transilien.com. Il restera ouvert jusqu'au 30 septembre 2016.